



## Conférence générale

35<sup>e</sup> session, Paris 2009

# 35 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

35 C/7

27 août 2009

Original anglais

### PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2012-2013 (36 C/5)

#### PRÉSENTATION

**Source** : Résolution 29 C/87.

**Antécédents** : Conformément aux dispositions de la résolution 29 C/87 de la Conférence générale relative à sa structure et à sa fonction, la Conférence générale est invitée à délibérer de divers aspects de la préparation du Projet de programme et de budget suivant, c'est-à-dire pour 2010-2013 (36 C/5). Il s'agira du troisième et dernier document C/5 de la période visée par la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) en cours, qui avait été adoptée par la Conférence générale à sa 34<sup>e</sup> session.

**Objet** : Le Directeur général soumet dans le présent document des indications très préliminaires sur les principales questions qui pourraient être examinées par les différentes commissions de programme lorsqu'elles traiteront ce point de l'ordre du jour provisoire. Ce document n'entraîne pas d'incidence budgétaire ou financière car il a une visée délibérative et porte sur la préparation d'un futur document budgétaire.

**Décision requise** : Le présent rapport n'appelle aucune décision.

1. Conformément à la résolution 29 C/87 de la Conférence générale, le cycle de préparation du Projet de programme et de budget d'un exercice donné commence deux ans avant, à la Conférence générale qui précède l'exercice en question. Ainsi, le présent document facilitera la réflexion de la Conférence générale à sa 35<sup>e</sup> session sur les orientations futures du programme aux fins du Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (projet de 36 C/5). Pour étayer cette réflexion, la Conférence générale à sa 35<sup>e</sup> session aura à sa disposition plusieurs documents clés :

- le rapport sur l'activité de l'Organisation en 2006-2007 (35 C/3), contenant une évaluation stratégique des résultats obtenus grâce aux actions entreprises par l'UNESCO, une liste des principales réalisations, y compris les réalisations au titre des ressources extrabudgétaires, et une présentation des difficultés rencontrées et des enseignements tirés ;
- le rapport sur l'exécution des activités pendant les 18 premiers mois de l'exercice biennal 2008-2009 (document 182 EX/4 et présentations orale et écrite correspondantes par le Directeur général) ;
- un rapport du Conseil exécutif à la Conférence générale sur l'exécution du programme et budget de l'exercice en cours, comme suite aux résolutions 33 C/78 (II), 33 C/92 (recommandation 13) et 34 C/89.

2. Tandis que les commissions du programme de la Conférence générale centreront leur travail sur l'adoption du Projet de programme et de budget pour 2010-2011 (projet de 35 C/5 et document 35 C/6 contenant les recommandations du Conseil exécutif et les projets de résolution correspondants), il est essentiel que, conformément à son rôle d'organe directeur suprême de l'Organisation, la Conférence formule aussi, dans une optique prospective, des indications initiales pour la préparation du Projet de programme et de budget suivant (36 C/5), notamment en ce qui concerne les orientations souhaitables du programme et les priorités sectorielles biennales étroitement liées aux objectifs primordiaux et aux objectifs stratégiques de programme définis dans le 34 C/4, qui seront intégralement mis en œuvre pendant le troisième, et dernier, exercice biennal couvert par la Stratégie. Comme l'ont souligné la Conférence générale à sa 33<sup>e</sup> session et le Conseil exécutif, il doit y avoir, entre la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 et les programmes et budgets des trois exercices biennaux correspondants, une liaison sans hiatus.

3. Le document 36 C/5 sera conçu pour répondre aux cinq objectifs primordiaux, aux 14 objectifs stratégiques de programme et, en tant que de besoin, aux diverses plates-formes intersectorielles mises en place pendant la période correspondant au Programme et budget pour 2008-2009. D'une manière générale, toutes les activités du programme doivent être orientées de façon à contribuer à l'obtention tant des effets recherchés de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 que des résultats escomptés du Programme et budget pour 2010-2011 selon une approche de la programmation, de la gestion et du suivi axée sur les résultats (RBM), à l'échelle de l'ensemble de l'Organisation et cohérente. À la lumière de l'expérience acquise à la faveur de la politique de programmation mise en place depuis la Stratégie à moyen terme pour 2002-2007 et poursuivie pour la préparation des deux programmes et budgets de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (documents 34 C/5 et projet de 35 C/5), il serait souhaitable d'obtenir les réactions et des orientations des États membres sur diverses questions, dont voici une liste non limitative :

- (a) l'opportunité de conserver la **structure** du 35 C/5, et de l'appliquer à la préparation du 36 C/5, à savoir : de grands programmes comportant un nombre restreint de priorités sectorielles biennales et d'axes d'action, et dans la mesure du possible liés à une série de plates-formes intersectorielles ;
- (b) les **liens** entre le 36 C/5 et les objectifs primordiaux et objectifs stratégiques du 34 C/4 pour les cinq grands programmes (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, et communication et information) et les plates-formes interdisciplinaires/intersectorielles ;
- (c) des suggestions pour la sélection, la définition ou l'adaptation **des priorités sectorielles biennales et des axes d'action** de chaque grand programme pour 2012-2013, *inter alia* compte tenu : (i) de leur formulation dans les documents 35 C/5 et 35 C/6 ; (ii) de la nécessité d'assurer la continuité du programme ; (iii) des résultats des évaluations du programme et des recommandations auxquelles elles ont donné lieu ;

- (d) l'importance relative de **l'intersectorialité**, de l'interdisciplinarité et des approches axées sur la solution des problèmes dans la conception du 36 C/5, y compris les domaines de programme où des activités intersectorielles devraient probablement être engagées ou renforcées, la portée souhaitable des projets/plates-formes intersectoriels/interdisciplinaires et la nécessité et les modalités d'un financement dédié et d'un soutien administratif assuré par des équipes spécifiquement affectées à cette fin ;
- (e) l'importance accordée au **ciblage et à la concentration des programmes**, de façon que les ressources disponibles soient utilisées de la façon la plus efficace possible et dans une optique de résultat, ainsi qu'à la clarté de l'information, notamment par la formulation d'un nombre limité de résultats escomptés et de l'information nécessaire au suivi ;
- (f) la détermination des voies et moyens par lesquels l'UNESCO peut continuer d'améliorer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement axés sur des résultats et assortis d'un calendrier qui ont fait l'objet d'un accord international, notamment ceux contenus dans la Déclaration du Millénaire ou ceux adoptés au Forum mondial sur l'éducation de Dakar, à la Conférence mondiale de Budapest sur la science, à la Conférence intergouvernementale de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement, au Sommet mondial sur la société de l'information, dans le cycle 2009 de conférences sur l'éducation (DEDD, enseignement supérieur, etc.), et lors d'autres importantes conférences et manifestations ;
- (g) la détermination de l'équilibre approprié entre activités mondiales-locales, **normatives-opérationnelles, mondiales-régionales-nationales**, dans un contexte où l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, se doit d'affirmer et de mettre en évidence la boucle de « rétroaction » entre activités normatives et opérationnelles, en s'appuyant sur les liens existant entre niveaux mondial, régional, sous-régional, national et parfois même communautaire, et en reconnaissant que ces piliers de l'action de l'ensemble du système des Nations Unies que sont le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme sont en dernière analyse interdépendants et se renforcent mutuellement, et lorsque les programmes et initiatives régionaux peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs grâce à une intégration et une coopération plus étroites ;
- (h) la détermination des voies et moyens par lesquels l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, peut continuer d'apporter, et intensifier encore, sa contribution au processus de **réforme des Nations Unies et renforcement de la cohérence de l'ensemble du système** au niveau des pays, tout en répondant aux **priorités nationales de développement**. Ce défi revêtra une importance particulière en 2012-2013, alors qu'il faudra prêter attention à la mise en place des BCP/PNUAD dans un nombre élevé de pays. À cet égard, la principale modalité de programmation commune par pays continuera d'être le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), complété par un document opérationnel (qui pourrait être un plan d'action pour le PNUAD). Intégrant les enseignements tirés des expériences pilotes « Unis dans l'action » ainsi que de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de PNUAD au cours des deux dernières années, les prochains PNUAD offriront une série de documents améliorés et axés sur les résultats, apportant une réponse stratégique aux priorités nationales de développement qui, dans l'idéal, devraient cadrer avec les objectifs internationaux ;
- (i) la nécessité de maintenir la participation proactive de l'UNESCO aux consultations interinstitutions, le but étant d'améliorer la cohérence et l'efficacité d'ensemble du système des Nations Unies mais aussi de faire en sorte que les secteurs prioritaires de l'UNESCO soient pleinement présents à tous les niveaux de la coopération internationale et interinstitutions et que ses responsabilités mondiales en matière de

politiques soient pleinement prises en compte. Cela suppose en particulier la participation de l'UNESCO (a) au niveau mondial/interinstitutions dans le cadre du Conseil des chefs de secrétariat (CCS) et ses trois piliers – le Comité de haut niveau sur la gestion, le Comité de haut niveau sur les politiques et le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), (b) au niveau régional – notamment dans le cadre des équipes de directeurs régionaux, des équipes de gestion régionales, des commissions économiques régionales et d'autres entités et mécanismes régionaux et sous-régionaux, (c) au niveau national, en tant que partenaire à part entière des équipes de pays des Nations Unies ainsi que de leurs différents comités et groupes de travail thématiques, ce qui couvre également la mise en œuvre des fonds d'affectation spéciale multidonateurs (MDTF) ;

- (j) un autre défi a trait aux efforts en cours pour harmoniser davantage les modes de fonctionnement dans l'ensemble du système des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la question du recouvrement des coûts, ainsi que l'utilisation des outils définis d'un commun accord, tels que l'approche harmonisée des transferts monétaires, le partage des locaux et les arrangements de colocation, la mise en commun des services informatiques et de voyage, etc.

4. L'examen du Programme et budget pour 2012-2013 doit également prendre en compte les incidences de la **crise économique et financière mondiale actuelle**, ainsi que celles de la crise alimentaire et du débat croissant qui se fait jour sur le rôle que doivent jouer l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information dans la lutte contre le **changement climatique**. L'UNESCO a choisi de recommander aux pays et à la communauté internationale d'« **investir pour sortir de la crise** » en maintenant et, si possible, en renforçant l'investissement dans tous les services sociaux, y compris l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information, et dans les importants biens publics qu'ils représentent. L'expérience a montré que dans les situations de crise, il se produisait d'importantes réductions de l'offre de services sociaux et publics de base, et que les programmes de l'UNESCO pouvaient faire l'objet d'importantes coupes budgétaires qui avaient des incidences sur le long terme. Cela concerne à la fois les budgets nationaux et les fonds d'aide au développement. Une réduction des investissements dans l'éducation, la science, la culture, la communication et l'information compromettrait les résultats importants et durement acquis, obtenus dans ces domaines au cours des décennies écoulées, la jouissance de droits fondamentaux par les générations présentes et futures, et la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international. L'UNESCO se doit d'affirmer l'impérative nécessité de maintenir et, si possible, d'intensifier l'action menée dans ces domaines, qui est essentielle pour édifier la société du savoir et l'économie verte du XXI<sup>e</sup> siècle, et engager le monde sur la voie du développement durable, de la paix, de la sécurité, de la solidarité et de la justice sociale. Pour faire face à la crise, on pourrait insuffler, dans nos programmes et dans leur exécution, de la création et de l'innovation pour démontrer leur pertinence et leur impact.

5. L'un des principes directeurs à appliquer, pour fixer les priorités et formuler les programmes, est de définir les moyens par lesquels l'UNESCO puisse faire en sorte **que la priorité soit accordée aux plus pauvres, aux plus défavorisés et aux plus vulnérables**, qui risquent le plus de pâtir d'un impact disproportionné et particulièrement grave de la crise financière et économique mondiale actuelle. Le creusement des disparités est l'un des principaux risques de la dynamique mondiale actuelle, car il donne lieu, dans de nombreuses régions du monde, à une « **crise d'inégalité** ». L'UNESCO sera appelée à mettre en œuvre, dans ses domaines de compétence, des politiques et des stratégies qui bénéficieront principalement aux plus pauvres et aux plus vulnérables, tandis que le système des Nations Unies prend également, collectivement, tout un éventail de mesures pour accroître les ressources affectées aux pays à faible revenu et aux populations les plus éloignées de la réalisation des objectifs et des normes convenus au plan international. Il faudra, à cet égard, placer un accent particulier sur les pays les moins avancés, en particulier sur ceux d'Afrique subsaharienne.

6. À ce propos, l'UNESCO pourra être appelée à mener, aux fins de l'élaboration de politiques, des travaux et des études empiriques et analytiques concernant l'impact des crises afin de fournir

une base pour **l'analyse des tendances** et des **signaux d'alerte avancée pour la mise en œuvre d'un appui et d'interventions appropriés**. Cette activité devrait aider les pays et la communauté internationale à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des initiatives fondées sur des faits et à jeter les bases d'une promotion efficace.

7. Le prochain Programme et budget doit également contribuer concrètement aux deux priorités mondiales de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 que sont **l'Afrique** et **l'Égalité des sexes**. Il faut également que le programme de l'UNESCO permette de mener des activités ciblées en faveur de groupes prioritaires tels que les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, la jeunesse et les groupes sociaux défavorisés, y compris les populations autochtones.

8. En outre, il se peut que la Conférence générale doive, lors qu'elle examinera les éléments à prendre en compte dans l'élaboration du futur Projet de programme et de budget pour 2012-2013, aborder d'autres questions :

- (a) la nécessité d'une liaison sans solution de continuité entre le Programme ordinaire de l'Organisation et les projets/programmes extrabudgétaires, en vue d'améliorer l'alignement et l'impact du soutien extrabudgétaire sur les priorités de programme énoncées dans le document C/5 ;
- (b) la coopération avec des partenaires multi- et bilatéraux ainsi qu'avec les acteurs de la société civile et le secteur privé, y compris la délimitation des avantages comparatifs correspondant à chacun d'eux ;
- (c) la mise en œuvre et le perfectionnement continu d'une programmation cohérente axée sur les résultats, notamment en formulant des résultats escomptés quantitatifs et, dans la mesure du possible, qualitatifs, ainsi que des indicateurs de performance, y compris des indicateurs d'impact, lorsque c'est faisable, et des indicateurs de référence (définis sous la forme d'objectifs quantitatifs), tant pour les activités du Programme ordinaire que pour les activités extrabudgétaires. Cela permettra d'améliorer et de rendre utiles le travail de suivi, d'établissement des rapports et d'évaluation par le Secrétariat et les organes directeurs ;
- (d) la nécessité d'une stratégie de décentralisation des ressources humaines et programmatiques, d'une structure de terrain adaptée et d'une politique de ressources humaines qui tienne compte de l'évolution récente de l'action menée par le système des Nations Unies vers une plus grande cohérence, et celle d'élaborer des documents de programmation par pays fondée sur les résultats ;
- (e) l'adoption de stratégies et de mesures propres à accroître la visibilité de l'Organisation.

9. Cette liste n'est pas exhaustive et ne traduit en rien un quelconque ordre de priorité. La Conférence générale souhaitera peut-être traiter ces questions, ainsi que toute autre question pertinente pour l'élaboration du 36 C/5, lorsqu'elle examinera ce point de l'ordre du jour.